



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

9-19, 1^{re} Avenue Nord (Lots projetés 6 274 263 et 6 274 264)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard des immeubles sis aux 9-19, 1^{re} Avenue Nord (Lots projetés 6 274 263 et 6 274 264), ayant pour objet d'autoriser :

- Que les galeries en cour avant soient situés à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètres;
- Que les escaliers en cour avant soient situés à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètres;
- Que la largeur des cases de stationnement soit de 2,50 mètres au lieu de la largeur minimale de 2,60 mètres;
- Que le bâtiment principal sur le lot projeté numéro 6 274 263 soit situé à 7,70 mètres de la ligne arrière au lieu du minimum de 9 mètres;
- Que la profondeur d'une case de stationnement sur le lot projeté numéro 6 274 263 soit de 5 mètres au lieu de la profondeur minimale de 5,50 mètres;
- Que deux cases de stationnement sur le lot projeté numéro 6 274 263 soient à une distance de 0,50 mètre de la ligne latérale au lieu de la distance minimale de 1 mètre;
- Que l'empiètement des espaces de stationnement en façade du bâtiment sur le lot projeté numéro 6 274 263 soit de 46,63 % au lieu de l'empiètement maximal de 30 %;
- Que le bâtiment principal sur le lot projeté numéro 6 274 264 soit situé à 7,40 mètres de la ligne arrière au lieu du minimum de 9 mètres;
- Que la profondeur d'une case de stationnement sur le lot projeté numéro 6 274 264 soit de 5 mètres au lieu de la profondeur minimale de 5,5 mètres;
- Que deux cases de stationnement sur le lot projeté numéro 6 274 264 soient à une distance de 0,70 mètres de la ligne latérale au lieu de la distance minimale de 1 mètre;
- Que l'empiètement des espaces de stationnement en façade du bâtiment sur le lot projeté numéro 6 274 264 soit de 47,86 % au lieu de l'empiètement maximal de 30 %.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 9 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'île-Perrot, ce 20 septembre 2018.

(Signé) *Élisabeth Guilbault*

Élisabeth Guilbault
Assistante-greffière